

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Cyril Aubanel, Jean Louis Bertrand, Florence Bouis,, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron, Patrick Talaron, Nathalie Mauchand.

Étaient absents : Lionel Beaufils représenté par Cyril Aubanel, Francette Maillet représentée par Sylvain Cividino, Esther Prada Allo représentée par Georgette Mazon.

Secrétaire de séance : Patrick Talaron.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2014 à l'unanimité.

1 - Désignation de délégués : Sont désignés :

- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES :

Par 19 voix - Délégué titulaire : Georges ADRYANCZYK-PERRIER,
Délégué suppléant : Cyril AUBANEL

- Commission locale des charges transférées

Par 19 voix - Délégué titulaire : Georges ADRYANCZYK-PERRIER,
Délégué suppléant : Jean-Louis BERTRAND

2 - Dissolution du SIVOM des VOML

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Sous-Préfet d'Alès relative à la dissolution du SIVOM des Vallées orientales du Mont Lozère et indique les conditions des transferts de compétences ainsi que les conditions financières. Unanimité.

En réponse à M DUMAS, conseiller municipal, Monsieur le Maire précise les conditions de reprise de emprunts en cours ainsi que du contrat de gestion des pylônes radioélectriques.

3 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints : Monsieur le Maire propose au conseil de confier à M Sylvain CIVIDINO, conseiller municipal, une délégation du conseil pour suivre *les activités en matière d'actions et de relations sociales*.

Monsieur Sylvain CIVIDINO percevra une indemnité prélevée sur l'enveloppe de l'indemnité calculée pour Monsieur le Maire et Mesdames, Messieurs les adjoints.

Les indemnités sont calculées par tranches démographiques pour notre commune population comprise entre 1000 à 3499 habitants soit

- 43% de l'indice 1015 pour le Maire: 1 634,63 €
 - 16,50 % pour les adjoints au nombre de 5 : 627,24 € * 5 = 3 136,20 €
- Actuellement l'enveloppe globale mensuelle s'élève à mensuellement à 4 770,83 €.

Monsieur le Maire propose tout en restant dans l'enveloppe globale la répartition suivante :

- Indemnités du Maire : 37,90 % soit 1 440,76 €
- Indemnité des adjoints : 14,60% soit 555,01 € pour un total de 2 775,05 €
- Indemnités du conseiller municipal délégué : Taux 14,60% soit 555,01 €

La nouvelle enveloppe globale mensuelle s'établit à 4 770,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 votes pour et 4 abstentions (Bouis, Dumas, Remond, Cividino),

4 - Convention avec la SACPA - chenil service.

Le Maire communique au Conseil Municipal la proposition d'intervention pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Il s'agit d'un contrat de prestations de services à compter du 1 juillet 2014 pour 4 ans. Le coût annuel est de 0,803 € H.T. par habitant.

Adopté à l'unanimité,

5 - Tarifs de location des salles municipales :

Les nouveaux tarifs de location des salles municipales sont adoptés à l'unanimité à partir du 1 juillet 2014 conformément à la fiche jointe en annexe.

5 - Droits de place :

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les montants des droits de place à compter du 1 juillet 2014 aux montants suivants :

Droit annuel : Garage en bois place de la Borie : 15 € à l'année

Terrasse et vente de plats préparés :

- SPORT BAR soit 250 € l'année
- Pizzeria 30 € par mois

Autres occupations hors forains :

Marché - moins de 2 m linéaire 3 €
- plus de 2 m linéaire 5 €

Ventes Occasionnelles, poids lourds, outillage et cirques : 50 € par opération

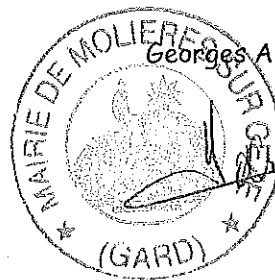
Autres occupations du domaine public : le m² par jour : 1 €.

Occupation forains : Cette question sera abordée lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses :

- Suite à une question de M DUMAS, Monsieur le Maire précise le fonctionnement des régies et communique les noms des régisseurs.
- En réponse à Mme BOUIS, il est indiqué que le vote des subventions aux associations sera inscrit au prochain conseil, les dossiers étant en cours d'étude.
- M DUMAS demande que lui soit communiqué l'état des recettes impayées.
- Pour ce qui concerne les caravanes stationnant sur la commune, Monsieur le Maire indique que la gendarmerie a été prévenue. Des rondes ont été assurées.

Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Le secrétaire de séance,

Talaron Patrick,

Abderrhamann Karine,

Bertrand Jean Louis

Licari Chantal,

Navarro Jacques

Dumas Patrick

BEAUFILS Lionel

Aubanel Cyril,

Cividino Sylvain,

Mazon Georgette,

Supron Josiane,

Remond Valérie

Agniel Dominique

Damay Coralie,

Nathalie Mauchand

Bouis Florence,

Maillet Karoline